

## **Annnonce préalable d'une offre publique d'acquisition**

du **groupe d'actionnaires von Finck** (composé de von Finck August, Munich, Allemagne; von Finck Francine, Munich, Allemagne; von Finck Maximilian, Bäch/SZ, Suisse; von Finck August François, Pfäffikon/SZ, Suisse; von Finck Maria-Theresa, Munich, Allemagne; pris ensemble ci-après "**Groupe d'Actionnaires von Finck**").

pour toutes les actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune en mains du public de

**Von Roll Holding SA**, Gerlafingen, Suisse

Le Groupe d'Actionnaires von Finck a, conformément à l'art. 20 de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières ("**LBVM**"), annoncé en date du 14 novembre 2007 avoir dépassé le seuil de 33 1/3 pourcent des droits de vote de Von Roll Holding SA le 8 novembre 2007. Cette participation oblige le Groupe d'Actionnaires von Finck à soumettre une offre publique d'acquisition au sens de l'art. 32 LBVM.

Le Groupe d'Actionnaires von Finck a l'intention de soumettre une *offre obligatoire* ("**Offre**") au sens de l'art. 32 LBVM pour toutes les actions au porteur en mains du public de Von Roll Holding SA, Gerlafingen ("**Von Roll**"), d'une valeur nominale de CHF 0.10 chacune ("**Action Von Roll**"), le, ou aux alentours du, 14 décembre 2007.

Les conditions principales suivantes sont prévues pour cette Offre:

### **Prix Offert**

Le prix offert par Action Von Roll en mains du public est de CHF 8.53 ("**Prix Offert**").

Le Prix Offert sera réduit du montant brut d'éventuels événements dilutifs affectant les Actions Von Roll qui surviendraient avant l'exécution de l'Offre. Constituent des événements dilutifs, entre autres, le paiement de dividendes et autres distributions de tout genre, les augmentations de capital à un prix d'émission par action inférieur au Prix Offert, les restitutions de capital, la vente d'actions propres à un prix inférieur au Prix Offert ainsi que l'émission, l'allocation ou l'exercice d'options.

Le Prix Offert correspond au prix minimum du droit boursier.

### **Objet de l'Offre**

L'Offre porte sur toutes les Actions Von Roll en mains du public.

L'Offre ne porte pas sur les Actions Von Roll détenues par Von Roll ou ses filiales.

### **Période d'Offre**

Il est prévu de publier l'Offre le 14 décembre 2007. L'Offre devrait rester ouverte durant 20 jours de bourse, soit du 14 décembre 2007 au 18 janvier 2008, 16 heures HEC ("**Période d'Offre**").

Le Groupe d'Actionnaires von Finck se réserve le droit de prolonger la Période d'Offre à 40 jours de bourse ou – moyennant l'approbation de la Commission des OPA – au-delà de 40 jours de bourse. Si l'Offre aboutit, un délai supplémentaire de 10 jours de bourse (vraisemblablement du 24 janvier 2008 au 6 février 2008, 16 heures HEC) sera accordé à l'issue de la Période d'Offre (éventuellement prolongée) pour l'acceptation ultérieure de l'Offre.

### **Conditions**

L'Offre est soumise à la condition que les autorités compétentes en matière de concurrence aient octroyé toutes autorisations et/ou attestations d'exemption requises pour l'exécution de l'Offre et qu'aucun tribunal ou autorité étatique n'ait rendu un jugement, une décision ou un ordre similaire empêchant, interdisant ou déclarant illégale cette Offre ou son exécution.

Les offrants se réservent le droit de renoncer à la condition de l'Offre.

### **Informations additionnelles**

Il est prévu de publier des informations détaillées concernant l'Offre le 14 décembre 2007 dans la *Neue Zürcher Zeitung* (en langue allemande) et dans *L'Agefi* (en langue française).

### **No de valeur / ISIN des Actions Von Roll**

No de valeur: 324535 ISIN: CH 0003245351

**12 décembre 2007**